

**Département de la Seine Maritime**  
**VILLE DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT**

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont  
Tél. :02 35 85 80 11 – Fax : 02 35 85 60 08 – Mail : accueil@mairie-sna.fr

**DECISION DU MAIRE – ART L 2122.22 / 2024-06-04**

**VIREMENTS DE CREDITS – EXERCICE 2024**  
**BUDGET VILLE**  
**SAINT NICOLAS D'ALIERMONT**

Le Maire,

- Vu les lois et règlements en vigueur,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment l'article L 5217-10-6 ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date 26/09/2022 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à partir du 1er janvier 2023,
- Considérant que, sur le fondement de l'article L 5217-10-6 du CGCT, le Maire peut procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;
- Considérant qu'il y a lieu d'employer sur l'exercice 2024 les crédits inscrits au chapitre 011 et notamment à l'article 61521 pour faire face à une dépense obligatoire liée à un dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants dont les crédits inscrits à l'article 7391112 du chapitre 014 sont insuffisants.

**DECIDE**

- Article 1 : Effectuer les virements des crédits tels que présentés ci-après,

Chapitres Articles	Désignation	Dépenses		Recettes	
		Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
011/61521	Terrains	504.00			
014/7391112	Dégrèvement THLV		504.00		

- Article 2 : Conformément à l'article L 5217-10-6 du CGCT, il sera rendu compte de ces virements de crédits au prochain conseil municipal ;
- Article 3 : le Directeur Général des Services et le trésorier sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera rendue exécutoire après publication et transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Saint Nicolas d'Aliermont,  
Le 4 juin 2024  
Le Maire, Blandine LEFEBVRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606243-20240604-2024-06-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/06/2024

